



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LA VIDEOPROTECTION DANS LES COLLECTIVITÉS DE MOYENNE IMPORTANCE ET EN ZONE RURALE

3es Assises nationales de la vidéosurveillance urbaine
ARRAS 17 juin 2009



La vidéoprotection dans les collectivités de moyenne importance et en zone rurale

Aujourd'hui, les dispositifs de vidéoprotection sont pour l'essentiel développés dans les grandes villes ou agglomérations.

Les collectivités de moyenne ou situées en zone rurale ont longtemps considéré que la vidéoprotection représentait un investissement lourd que les enjeux locaux en matière de sécurité ne justifiaient pas forcément.

Mais, la technologie a fait de rapides progrès qui permettent une baisse significative des coûts.

Les communes de moyenne importance, dont la sécurité est souvent confiée à la gendarmerie nationale (ZGN), ont désormais la possibilité de se doter de dispositifs de vidéoprotection adaptés à leur besoins, pour un coût compatible avec leurs ressources.

LA GENDARMERIE :

- **Surveillance** : 95 % du territoire.
50 % de la population.
- **Constates** : 25 % des faits de délinquance au plan national.
- **4045** unités de sécurité publique dont **3571** unités territoriales organisées en **1883** brigades autonomes ou communautés de brigades.

ZONE D'ACTION

- L'espace.
- Faible densité de population.
- Les flux.
- Zones à forte fréquentation touristique.

Mais aussi la périurbanité :

30 villes de plus de 20 000 habitants (7%)

- 222 villes de plus de 10 000 habitants (23%)
- 10 % des quartiers classés ZUS

PROBLEMATIQUES 1/2

- Périurbain et ZUS :
 - identiques à celles de la police nationale mais organisation du service différente.
 - Intercommunalité.
 - Continuité.
 - Raccordement CSU : - CORG

PROBLEMATIQUES 2/2

- Ville de moyenne importance :
 - Objectif : - prévention
 - preuves et indices :
 - individus
 - véhicules
 - Contraintes : - budgétaires (CSU?)
 - organisationnelles
 - adéquation : dispositif / enjeux

LES PRIORITES ^{1/3}

- La démarche amont : **conception concertée**
 - CLSPD
 - Partenaires:
 - Le commandant d'unité
 - Le référent sûreté
 - Diagnostic de sûreté
 - Définition d'objectifs
 - La réflexion sur l'évaluation
 - La rédaction d'une convention

LES PRIORITES ^{2/3}

- La **cohérence** avec les objectifs et les enjeux:
 - Des espaces vidéo protégés (centre? habitat social? points de passage obligés?...)
 - Des capacités:
 - Techniques (nuit, liaisons, enregistrement, exploitation...)
 - Humaines: visualisation? PM? CSU?
-

LES PRIORITÉS ^{3/3}

- La **qualité**
- L'**accessibilité**
- La capacité **d'évaluation**